

La démocratie liquide: solution d'avenir?

Par Régis Warmont, Ir - avril 2018

Le citoyen se pose de nombreuses questions sur la gestion publique effectuée par ses élus alors qu'il est confronté depuis des années à des scandales et autres affaires. Ces réflexions le poussent dans les bras des extrémistes ou l'éloignent de la gestion publique. Il est temps d'envisager une solution démocratique innovante et alternative.

Introduction: pourquoi s'y intéresser?

Actuellement, l'histoire nous apprend qu'il existe trois types principaux de régimes politiques qui ont déjà été testés en tout ou en partie au niveau des états avec diverses conséquences: l'autoritaire, la démocratie participative et la démocratie directe. Que peut-on en retirer?

1. Refus du régime autoritaire

Un **régime autoritaire** est un « régime politique caractérisé par le refus de tolérer l'expression publique de désaccords politiques importants ».

- soit, l'opposition n'existe pas car elle n'a pas droit de cité;
- soit elle est interdite et si elle persiste, les manifestants ou opposants sont menacés ou éliminés ;
- soit l'opposition existe, elle est légalisée, mais dans ce cas, les opposants sont surveillés, limités dans leurs faits et gestes et réprimés.

Quand un parti prétend s'identifier au peuple et s'approprier le pouvoir, c'est la distinction entre l'état et la société qui est niée.

Le parti possédant "la science de la société" fait la loi qui émane de son idéologie parce qu'il occupe le pouvoir. L'économique, le juridique et le culturel sont alors imbriqués dans le politique. Les professions n'ont plus d'autonomie de fonctionnement économique et technique. Aucune hétérogénéité sociale n'est acceptée.

C'est le **fantasme** de l'unité qui est cherché: le pouvoir et le peuple sont identitaires et la société est un corps unique et unifié.

En opposition, la démocratie est un régime qui implique le **refus** de toute idéologie qui donnerait le pouvoir à un seul groupe, une seule classe ou une seule race.

Il est clair qu'avec les expériences nazies et staliniennes, l'histoire nous a appris que ce n'était pas une solution acceptable.

C'est pourquoi quand on entend que certains peuples sont attirés par l'idée de retourner à ce type de régime, il faut d'urgence leur proposer une alternative constructive.

2. Limites de la démocratie représentative

La **démocratie représentative** est une forme de démocratie qui est caractérisée par l'élection de représentants des citoyens.

Ces représentants bénéficient de certains pouvoirs : ils votent les lois et contrôlent le gouvernement. Ils doivent être élus à échéance régulière et leur mandat doit être limité dans le temps.

- L'opposition et l'expression d'idées en discordance avec celles des élus est considérée comme légitime.
- Les citoyens peuvent demander des comptes à leurs représentants et les congédier **à la fin de leur mandat** s'ils se sont avérés incompetents.

Elle comporte des **limites** :

- insuffisance de la représentativité, due aux différences de classes socioprofessionnelles entre les élus et les électeurs;
- concentration des pouvoirs pouvant favoriser la corruption;
- conflits d'intérêts, entre les élus et des électeurs;
- obligation de figurer dans un parti politique;
- tendance à la concentration des partis politiques et au bipartisme;
- les élus ne sont pas obligés de réaliser les vœux de leurs mandants;
- pas de possibilité de réprimander un élu avant la fin de son mandat.

La démocratie représentative est pourtant adoptée par la plupart des démocraties actuelles mais elle est de plus en plus décriée par les citoyens qui relèvent un nombre important d'abus dérivés de ces limites.

Faut-il ici rappeler tous les scandales et autres affaires en Belgique qui ont mis en avant les dérives qu'un "trop de pouvoir" dans les mains de quelques-uns sans une transparence totale pouvait amener?

Faut-il rappeler l'inertie que les oppositions entre partis (ou tendances) clivées par des idéologies dogmatiques opposées peut amener? Dans des optiques d'alternances, elles amènent plus souvent des destructions de lois précédentes que de propositions constructives, comme c'est le cas aux états-unis actuellement.

3. Limites de la démocratie directe

La **démocratie directe** est un régime politique dans lequel les citoyens peuvent exercer directement le pouvoir, sans l'intermédiaire de représentants.

Il y a deux outils essentiels en démocratie directe contemporaine:

- **Le référendum veto** qui consiste à permettre au peuple d'annuler une loi votée par le parlement. Il faut une pétition de citoyens qui demande l'annulation de la loi.
Si le nombre minimum de signatures est atteint, un débat est lancé et le référendum populaire a lieu environ six mois plus tard.

Si le “non” l’emporte, la loi est annulée. Si le “oui” l’emporte, la loi est confirmée. C’est un **frein** pour s’assurer que les élus ne votent pas une loi que la majorité des citoyens réproouve, ce qui peut arriver compte tenu des puissants lobbies qui font aujourd’hui pression sur le gouvernement ou le parlement.

- **L’initiative populaire** qui est une **pétition** pour soumettre au référendum un projet de loi voulu par les citoyens signataires sur un sujet que le gouvernement ou le parlement ignorent ou ont peur d’aborder.

Si le nombre de signatures est atteint, un débat est organisé sur les médias et le parlement donne son avis sur le projet en question. Il peut aussi rédiger un contre-projet qui sera soumis le même jour au référendum. Ainsi, le parlement n’est nullement mis à l’écart.

La démocratie directe organise plutôt une saine concurrence entre les citoyens et les élus pour faire les lois : personne ne doit être exclu alors que la démocratie représentative pure exclut les citoyens de la fonction législative.

La démocratie directe qui permet au peuple, et pas seulement à ses représentants élus, d’abroger ou d’adopter des lois, est encore très minoritaire dans le monde. Elle est principalement présente en Suisse et dans certains états américains.

Une innovation de ce type semblait vivifiante (même si elle ne faisait que revenir simplement aux sources de la démocratie) jusqu’à ce que les populistes décident d’utiliser cet outil pour arriver à leurs fins.

On peut en effet relever deux problèmes critiques à l’utilisation de la démocratie directe:

- *La complexité potentielle des débats*

Sur les sujets très complexes, seul un nombre restreint de personnes par rapport à l’ensemble d’une population peut triompher des embûches de la lecture des détails proposés dans les lois. Seuls les démagogues peuvent prétendre que la majorité des citoyens a pu, surmontant les arcanes du langage juridique, en démontrer réellement les mécanismes et en pénétrer les desseins.

C’est l’éternel problème avec les référendums: on ne répond pas - ou rarement - à la question posée, mais dans les meilleurs des cas à l’idée que l’on se fait de la question et, dans les pires, à tout autre chose.

Par après, des correctifs sont souvent nécessaires:

- En 2008, l’Irlande disait non au traité de Lisbonne pour changer d’avis en 2009.
- Le référendum hongrois sur les quotas de migrants de 2016 n’a pas atteint le quota requis pour sa validation mais si sa validation avait été confirmée, la position du pays au sein de l’Europe aurait été compliquée.
- Actuellement, le Brexit porté par des populistes anglais ayant avoué à posteriori des mensonges par omission est questionné par nombre de ceux qui l’ont pourtant voté.

- *L’abstention massive*

Dans une démocratie qui demanderait souvent son avis à la population tout entière, on peut facilement imaginer que s’installerait une certaine lassitude chez

les non férus de politique. Le référendum devient alors une soupape de sécurité: lorsque des citoyens sont réellement contre un objet, ils vont voter mais pour le reste, les résultats ne sont souvent pas représentatifs de l'ensemble d'une population, c'est ce qui se passe souvent en Suisse.

4. Promesse d'une solution meilleure

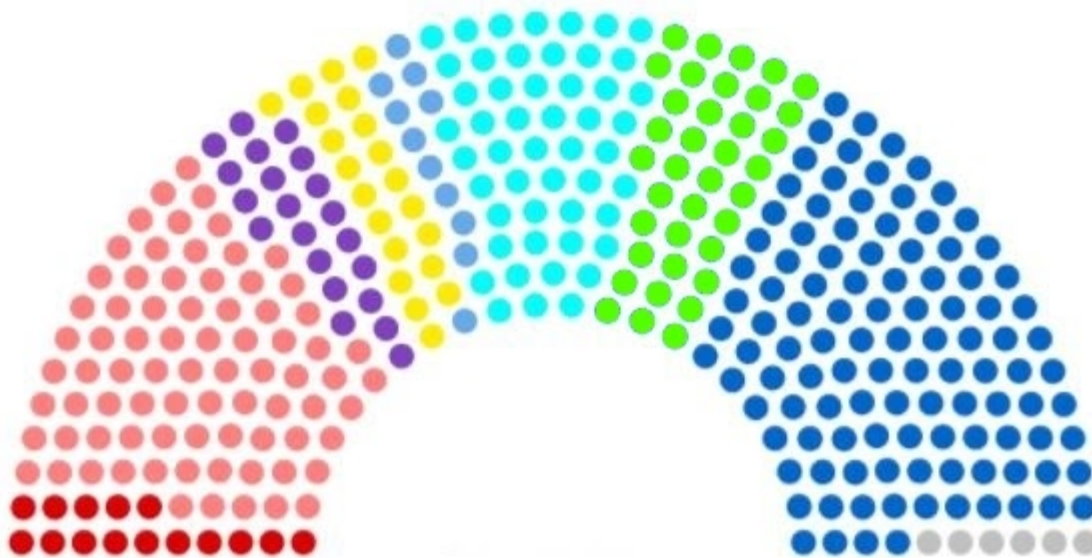
L'humain est capable d'apprendre de ses erreurs quand il n'oublie pas l'histoire. L'humain peut évoluer et trouver des solutions innovantes.

Au niveau politique, cette solution innovante, qui utilise la technologie du 21ème siècle pour permettre de faire la balance entre compétences, représentativité et capacité de délégation dynamique s'appelle la démocratie liquide ou de délégation.

En effet, la démocratie liquide ou de délégation combine les avantages de la démocratie directe et ceux de la démocratie représentative.

Elle crée un type de scrutin réellement démocratique, qui confère aux électeurs le pouvoir de voter directement sur un sujet ou de déléguer leur droit de vote à un tiers de confiance.

C'est ce qui pourrait réformer l'avenir de nos parlements.

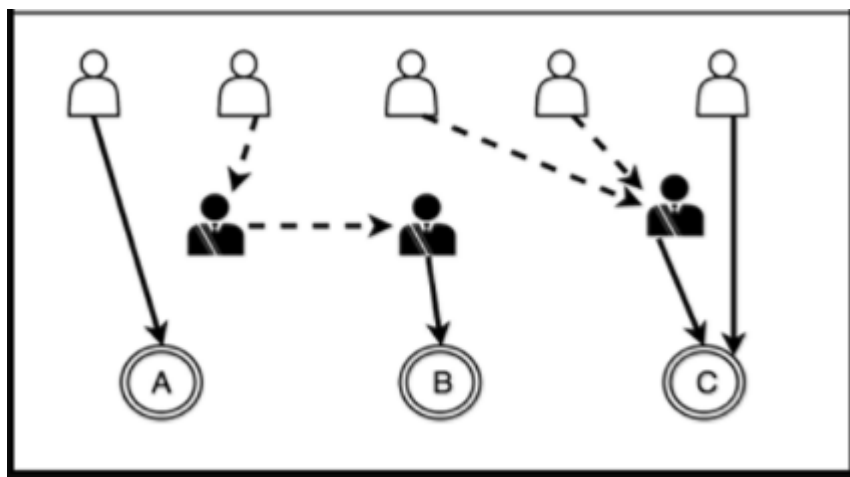


La démocratie liquide ou de délégation

1. En 2 mots...

La **démocratie liquide** (ou de délégation¹) est un nouveau modèle politique à mi-chemin entre la démocratie directe et la démocratie représentative.

La démocratie liquide repose sur le principe d'un **référendum direct**. Tous les citoyens sont appelés à voter, mais rien ne vous oblige à le faire en personne. Vous pouvez **déléguer** ce vote à une personne qui a votre **confiance**, qui représente votre position sur le sujet.



Les votes sont secrets pour l'opinion publique mais sont révélés à leurs mandants. Libre à eux ensuite de juger si leur mandataire a voté conformément à leur mandat.

Un citoyen peut donc décider de ne pas confier son vote à une tierce personne, voire n'en déléguer qu'une partie, et participer ainsi en son nom propre à certains débats et scrutins et pas d'autres.

2. Les bases de la démocratie liquide

La démocratie liquide doit devenir le futur de la démocratie: le principe selon lequel, selon une périodicité donnée, des électeurs votent à la majorité pour attribuer un mandat unilatéral à un professionnel de la politique ne correspond plus à l'attente des citoyens. Autrement dit, ce que j'appellerais la « représentation à mandat aveugle et durée indéterminée » souvent mise en place à l'aide de la participatie n'est plus compatible avec le cadre culturel, social et politique des citoyens de nos pays à haute capacité technologique.

La démocratie liquide se propose de formuler le concept même de démocratie dans de nouveaux termes, beaucoup plus et mieux adapté au 21ème siècle.

¹ A partir de maintenant, nous ne l'appelleront que "démocratie liquide", pour alléger le texte.

La démocratie liquide tire parti des **technologies modernes** pour gouverner autrement. Parce que le monde numérique permet de démultiplier le traitement des données, la connaissance et la synthèse de ces données, la démocratie liquide devient possible.

La démocratie liquide est donc intimement liée:

- aux data et à leur accessibilité publique,
- aux réseaux sociaux et à leur possibilité de collaboration,
- à l'Internet et à ses immenses possibilités de communication.

Néanmoins, sa vision délégative lui permet de ne pas se couper de la partie de la population qui subit la fracture numérique et n'a pas les capacités de bénéficier pleinement des capacités des technologies modernes. Les citoyens qui ne peuvent pas s'investir pleinement, par envie ou par incapacité, peuvent déléguer leur vote à des tiers de confiance qui, eux, en ont pleinement la capacité.

La démocratie liquide s'appuie sur la **transparence** comme valeur démocratique fondamentale. La transparence s'entend ici comme une accessibilité totale des données publiques, et une parfaite **traçabilité** des décisions publiques. Chaque citoyen sait ce qui est décidé, sait qui l'a décidé et pour qui il l'a décidé.

Il dispose d'un droit de demander des comptes à son élu ou représentant sur sa gestion. Chaque délégué et chaque délégataire assume pleinement la **responsabilité** de ses choix. Il est capable d'en expliquer le sens à la communauté des citoyens.

La notion d'information transparente est critériée et normée afin d'assurer une qualité satisfaisante de la donnée publique.

La démocratie liquide garantit une pratique de la délibération conforme à une **éthique de la discussion**. Cette éthique garantit la préparation et l'élaboration des normes collectives sur des **bases universelles**. Celles-ci excluent toute proposition qui ne pourrait être acceptée comme normalisable par n'importe quel membre de la communauté.

L'éthique de la discussion vise donc à produire des normes collectives de nature universelle et applicable à n'importe quelle société qui délibère. Elle prohibe toute proposition qui serait susceptible de ne pas se traduire par une norme acceptable par l'ensemble de la communauté qui délibère.

Tout populisme ou extrémisme pouvant se rapprocher de choix qui seraient mis en place dans une vision de régime autoritaire doit être éliminée dès le départ et ne peut être proposée aux débats ou au vote.

La démocratie liquide s'appuie sur une **délégation résiliable des mandats**. La démocratie liquide évite en effet de recourir au système de mandat délégatif pur qui contribue à l'émergence d'une caste de politiciens distincts de la société civile.

La démocratie liquide préfère un système de mandat transif, dont les principales caractéristiques sont:

- une liberté d'attribuer le mandat au délégué de son choix,
- une liberté de reprendre le mandat quand le délégataire le souhaite,
- une liberté de limiter le champ du mandat à un domaine ou une décision précise,
- une réciprocité des mandats: un délégué dans un domaine peut être délégataire dans un autre domaine.

La transitivity des mandats est le meilleur levier pour éviter la confiscation du débat public par des professionnels de la politique mais n'empêche malgré tout pas d'avoir un certain nombre de spécialistes qui réuniraient de nombreux suffrages ou de personnes disponibles à temps plein pour s'occuper d'être la courroie de transmission entre les citoyens et les administrations en charge de rédiger les lois. Le principe des élections pour désigner des représentants reste donc toujours envisageable.

La solution idéale qui permet de mettre en oeuvre une démocratie liquide dans une société fortement imprégnée de démocratie représentative est la mise en place d'un parti "citoyen", géré par la démocratie liquide en interne, représenté au parlement législatif par un ensemble d'élus dont le travail consiste à proposer, discuter, argumenter les discussions en interne puis s'aligner sur les choix décidés par la communauté.

3. Risques, avantages et inconvénients

Pour que la démocratie liquide puisse fonctionner convenablement plusieurs postulats sont nécessaires:

- Premièrement, le nombre de votants doit être suffisamment important pour éviter un 'coup d'État'.
- Deuxièmement, il faut surveiller de très près l'administrateur de la plateforme pour qu'il n'ait pas trop de pouvoir et qu'il n'influence pas le vote si celui-ci est ouvert.
- Troisièmement, il faut un règlement très strict concernant la gestion pratique de la plateforme et la certification des mandats.

Cette méthode permet de fournir aux électeurs "la liberté de décider de leur niveau d'engagement, tout en leur permettant de le moduler à tout moment".

La délégation du droit de vote reposant sur un rapport de confiance, les délégués se sentent davantage responsables. D'autant plus que cette confiance peut-être retirée à tout instant. « La démocratie liquide finit par évoluer en une méritocratie » menant à de "meilleures décisions" dans la mesure où les électeurs ont la possibilité de déléguer leur droit de vote à un pair qui a une meilleure expertise du sujet, que ce soit par la théorie ou par une expérience et un vécu de terrain.

Ce système hybride permet aussi une "représentation directe des minorités". En effet, la démocratie liquide constitue une représentation directe des différentes couches de la société et peut permettre aux minorités et aux groupes ethniques, quelle que soit leur taille, de participer au processus de prise de décision et à la gouvernance du pays.

Par contre, il est nécessaire d'avoir "une infrastructure technique de fond qui permet aux participants de constamment pouvoir voter directement ou par délégation".

Il faut reconnaître que seuls ceux qui ont une connaissance suffisante des outils informatiques et d'Internet (et qui ont accès à celui-ci) peuvent participer directement et que les autres doivent se reporter sur des mandataires mais ce n'est pas pire que le

concept actuel de démocratie représentative et c'est après tout ce qu'il se passe dans énormément de contacts avec l'administration publique, comme par exemple au niveau des déclarations d'impôts.

Le logiciel mis en place peut présenter des limites en cas de participation faible ou amener à une concentration du pouvoir aux mains des plus experts, auxquels vient s'adjoindre l'émergence de "super délégués" pouvant représenter à eux seuls de nombreuses voix, ce qui - de nouveau - n'est pas pire que la situation actuelle.

On peut aussi relever des craintes relatives à la notion de confiance (et à son abus) et à la délégation de son droit de vote mais, encore une fois, ces craintes sont également applicables à la démocratie représentative.

On peut donc déduire que la solution prônée dans un cadre préparé, étudié et réfléchi permettrait d'ouvrir des possibilités d'amélioration à la situation actuelle tout en n'ayant pas réellement plus de défauts que celle-ci.

4. La parabole de la Walbanie et du parti virtuel

Prenons un exemple fictif qui aurait mis en place cette démocratie liquide: une région classique dans un pays occidental dont les électeurs seraient issus de toutes les classes sociales, avec quelques anciens bassins industriels où la précarité serait plus présente et apporterait de nombreux votes idéologiques pour une gauche extrême, quelques régions hautement entrepreneuriales où la richesse se concentrerait et où l'on retrouverait de nombreux votes idéologiques pour une droite capitaliste et d'autres régions, plus mixtes, où l'on retrouverait des votes relativement équilibrés sur le spectre politique selon les personnes qui s'y présentent.

Appelons cette région la Walbanie en nous basant sur la caricature acide actuelle d'une région belge bien connue.

Contons-en l'évolution:

La Walbanie était organisée au départ en démocratie représentative mais certains élus avaient donné l'impression d'avoir abusé de leur situation pour s'enrichir ou faire profiter leurs proches d'avantages.

Les citoyens walbanais avaient émis des signes d'énervement et de refus de ces situations. En période de crises diverses où les extrêmes risquaient de prendre le pouvoir et de bloquer la région et ses décisions, il fallait faire quelque chose.

Le parlement walbanais avait décidé de se rapprocher de sa population mais sa première tentative - la possibilité de faire des pétitions obligeant les parlementaires à étudier les demandes citoyennes sous certaines conditions - fut un échec car, sur 2 ans, seulement 3 pétitions avaient été introduites de manière valide.

Tout le monde était d'accord, une solution alternative devait être mise en place pour rapprocher le citoyen de ses élus.

C'est alors que certains citoyens walbanais, aidés par des élus qui voulaient du changement, avaient proposé une migration en douceur vers la mise en place de la démocratie liquide au parlement walbanais ou au moins son apport aux décisions.

Etape 1: La réflexion

Grâce à un intérêt de ces citoyens et de parlementaires, l'institution régionale avait d'abord décidé de débloquer un budget et une équipe pour faire une étude sérieuse. Celle-ci visait à savoir quelles étaient les meilleures solutions légales pour mettre en place une plateforme informatique sécurisée dont l'accès sécurisé (basé sur les identifications que les walbanais utilisaient pour faire leurs déclarations d'impôts) devait être authentifié. Ensuite, proposer des solutions techniques et organisationnelles de mise en place.

Etape 2: La concrétisation

Au sortir de cette étude, il s'était avéré que légalement, il fallait une législature complète pour pouvoir faire des changements de fond. Les parlementaires décidèrent donc de faire un projet visant à mettre en place un premier outil de démocratie liquide permettant à tous les walbanais de débattre et de donner leurs avis via votes directs ou par délégation sur toutes les discussions du parlement, sachant que cet avis n'aurait malheureusement pas de caractère contraignant.

En quelques mois, une plateforme internet inspirée du fameux logiciel "LiquidGov" - logiciel de grande qualité basé sur une licence libre et qui avait déjà été testé à petite échelle - était mise en place et testée. Le caractère non contraignant permettait malgré ses défauts d'accepter des erreurs dans les premiers mois et de faire un véritable laboratoire de cette expérience.

La participation ne fut pas exceptionnelle au début, mais les médias faisant leur job, au bout de la deuxième année, tout était lancé et ceux qui n'avaient pas accès à la technologie s'étaient connectés via les communes pour mettre en place leur délégation envers un tiers de confiance. Idem pour ceux ne voulaient pas s'investir dans ces débats mais qui avaient également mis en place cette délégation.

La transparence apportait un apaisement à ceux qui craignaient la manipulation des votes tandis qu'un règlement très strict était mis en place pour bien limiter les problèmes d'administration de la plateforme, limiter les pouvoirs des administrateurs et surtout gérer la certification des mandats.

Très vite, on se rendit compte que cette méthode de débats et de votes permettait à chacun de choisir son niveau d'engagement tout en lui permettant de le moduler à tout moment.

Quand les délégués ne faisaient pas leur job, les délégants changeaient simplement, ce qui mit en place davantage de responsabilité et de meilleures décisions car les experts dans certains sujets prenaient souvent le pas sur ceux qui ne venaient qu'avec des slogans: en exposant leurs arguments factuels et chiffrés, ils pouvaient démonter les arguments purement dogmatiques.

Les minorités avaient également droit à une représentation directe et cela leur permettait de participer au processus de prise de décision.

Bien évidemment, il y eut des erreurs, des fraudes et des modifications à faire, mais cela permit de consolider la plateforme et bien vite, elle fut prise en exemple dans toute

l'Européanie. En fait, cette initiative était montrée comme la mise en place du premier parlement virtuel donnant réellement la parole aux citoyens et cela apporta beaucoup d'espoir à de nombreux citoyens qui voulaient du changement et cela calma les vellétés extrémistes et démagistes de certains.

Étape 3: La virtualisation

Après cette période de test - et d'ajustements - très positive, il était très clair que la marche arrière serait impossible et alors que les citoyens demandaient un élargissement des débats ou de rendre les décisions contraignantes - ce qui n'était pas possible légalement - les parlementaires (qui avaient peut-être peur pour leur place) eurent une idée: "Et si les voix des citoyens via cette plateforme étaient regroupés dans un parti?"

L'idée était lancée et un parti "virtuel" fut créé pour les élections suivantes. Ce parti était présenté comme "le porteur de la voix du citoyen". Sur les listes, des délégués furent élus via la plateforme et ils furent répartis en suivant les lois classiques prévues pour la mise en place de listes électorales. Étonnamment, la dynamique de cette option permit d'avoir des représentants de minorités et une facile parité pour la liste de ce parti.

Aux élections suivantes, le parti "virtuel" décrocha 26% des voix. Il était clair que nombre de walbanais avaient encore peur du changement et avaient voté pour les partis traditionnels qu'ils connaissaient, le programme de ce nouveau parti n'étant pas réellement clair, ce qui paraissait déstabilisant. En effet, chaque débat interne pouvant amener une décision non basée sur un dogme idéologique, il n'était pas possible de poser une étiquette sur ce mouvement, il était "au dessus des partis traditionnels". Les représentants de ce nouveau parti furent positionnés au centre au parlement walbanais avec comme mission de discuter sur la plateforme de tous les sujets présentés par l'exécutif mais d'être également une force de proposition constructive et d'être la courroie de transmission entre le citoyen et le pouvoir législatif.

Les élus du parti "virtuel" étaient des débatteurs de premier ordre et ils étaient là pour donner leur avis personnel sur la plateforme puis de retourner avec le consensus (ou le vote majoritaire) au parlement au moment des votes. Ils avaient aussi la possibilité, si la décision des citoyens participants leur semblait ne pas aller dans le sens que leurs valeurs défendaient, de s'abstenir au parlement mais ils devaient alors s'en expliquer publiquement.

Aucun des élus du parti "virtuel" ne pouvait aller dans un exécutif car ils ne pouvaient s'engager dans un accord de gouvernement, les débats internes pouvant leur demander de s'opposer à des décisions qui seraient prises par l'exécutif.

Cette situation compliqua la gestion de la Walbanie au début. En effet, le gouvernement ne pouvait plus être composé de partis qui trouvaient des compromis caduques pour obtenir le pouvoir, les décisions pouvant être à tout moment stoppées par une majorité alternative à laquelle les citoyens, via leur parti "virtuel", se seraient associés.

Il fut donc décidé que ce gouvernement serait un gouvernement d'intérêt régional composé des meilleurs experts issus des partis traditionnels représentés.

Etape 4: La généralisation

Dans la législature qui suivit, la Walbanie fut bien gérée, car la co-construction et les discussions issues du terrain permettaient de trouver des solutions innovantes à quasi tous les problèmes. Malgré tout, le fait que les partis classiques continuaient à fonctionner sur base de dogmes restait un problème et causait des blocages sur certains points où le pragmatisme se heurtait aux idéologies. Le problème des partis extrémistes restait également important car ils avaient proportionnellement pris plus de place et pouvaient également bloquer des décisions importantes.

Il fut donc décidé de lancer une grande consultation populaire pour proposer de transformer toute la gestion législative de la Walbanie en une grande démocratie liquide. Le parlement serait remplacé par un parlement virtuel et les parlementaires seraient directement choisis parmi tous les candidats directement issus de la société civile, sans passer par un parti, tout en s'engageant à respecter les préceptes de la gestion liquide. Dans le cas contraire, ils pouvaient toujours démissionner et se faire remplacer parmi un pool de remplaçants également choisis lors de cette élection.

La consultation fut validée par 65% des électeurs et tout fut mis en place pour rentrer dans cette dynamique.

Etape 5: La Walbanie d'aujourd'hui

Depuis lors, la Walbanie est devenue la première région entièrement gérée par la démocratie liquide. On n'ira pas jusqu'à dire que cela n'entraîne pas de problème, qu'il n'y a pas de blocage ni que tout est idéal.

L'humain restant l'humain avec ses qualités et ses défauts, ses besoins et ses désirs, il rencontre toujours des problèmes au niveau de sa manière de gérer la gouvernance mais force est de constater que le bon sens citoyen semble souvent permettre de soulever des montagnes et de trouver des solutions à des problèmes qui semblent parfois insolubles.

Depuis lors, le même processus a commencé dans de nombreuses autres régions de l'Européanie, à commencer par la Flandriche voisine pourtant souvent très conservatrice et la région Brousoilaise alliée qui se positionne ainsi - en tant que capitale - comme moteur européen de cette évolution.

Enseignements de cette parabole

Bien évidemment, comme dans toutes les paraboles, il y a une part d'irréel et de rêve dans cette histoire, mais rien ne semble sortir de la fantaisie pure. Tout peut être envisagé avec une envie de changer les choses et comme le disait Mark Twain: "Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait".

Conclusion

Des expérimentations et la pratique de la démocratie liquide à petite et moyenne échelle permettraient de lever les doutes sur la faisabilité.

La démocratie liquide attire et certains souhaitent l'expérimenter car les autres systèmes ont déjà démontré leurs limites.

Il s'agit donc d'imaginer une démocratie qui ne serait plus "top-down"—animée du haut vers le bas de la société—, mais "bottom-up" : une démocratie qui partirait du terrain, des problèmes des individus et des solutions du "bas", afin d'irriguer toute la société pour la rendre plus démocratique et plus efficiente.



Références

“La tentation relativiste ou la démocratie en danger” - Par Jacques Rollet

“L'Invention démocratique” - Claude Lefort

“Qu'Est-Ce Que la Démocratie Directe ? (Manifeste pour une Comédie Historique)” -
Fabrice Wolff

“Faut-il quitter la France ? : Le premier essai sur la démocratie liquide” - Éric Verhaeghe

“Delegative democracy revisited” - Bryan Ford